



CRÉDIT AGRICOLE
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Rapport de gestion 2009

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

L'année 2009 a consacré le retour de la croissance après une récession historique par son ampleur et sa durée. Cependant, le chemin à parcourir est encore long avant d'être assuré d'une véritable reprise.

La France est sortie de récession dès le deuxième trimestre 2009 et a également enregistré une croissance positive de 0,2% au troisième trimestre et 0,6% au quatrième trimestre. Le commerce extérieur a été le principal contributeur de la croissance. En revanche, la consommation des ménages est restée stagnante, et ce malgré le maintien des mesures du plan de soutien, notamment la prime à la casse. L'investissement s'est à nouveau contracté.

Les prévisions 2010

En fin d'année 2009 et au premier semestre 2010, l'activité devrait continuer à croître sur des rythmes légèrement plus soutenus (+0,4% t/t en moyenne). Un léger tassement est ensuite attendu en deuxième partie d'année 2010 (+0,3% t/t), période de transition où la demande domestique devrait progressivement prendre le relais.

A court terme, la croissance française sera essentiellement portée par des facteurs cycliques. Le cycle des stocks (moindre déstockage puis restockage) va notamment donner un coup de pouce à la croissance à la charnière 2009-2010. Les exportations vont également continuer à se redresser en phase avec la reprise du commerce international.

En revanche, le relais tant attendu de la demande domestique devrait prendre du temps. La consommation des ménages devrait rester modérée (+1% en 2010) dans un contexte de détérioration du marché du travail (taux de chômage à 9,9% au deuxième trimestre 2010). Par ailleurs, le retour de l'inflation, même à un faible niveau, va grignoter une part du pouvoir d'achat des ménages.

L'investissement des entreprises, en fort recul depuis un an, devrait se stabiliser au cours du premier semestre 2010.

En moyenne, la croissance du PIB devrait être de 1,5% en 2010.

LES FAITS MARQUANTS 2009 & PERSPECTIVES 2010

Le Projet d'entreprise 2008-2010

Le projet d'entreprise : un projet stratégique baptisé **MILLESIME 2010** lancé courant 2007 a permis de mettre en évidence 130 actions à conduire.

Fin 2009, 90 actions ont été réalisées et en particulier:

- création d'offres sur la clientèle patrimoniale : Service Millésime
- lancement d'un chantier d'organisation du téléphone

- création d'une structure d'assistance au réseau
- création d'un outil de pilotage des réclamations

Le développement de la Banque Privée

Partie intégrante du projet d'entreprise, « Millésime 2010 », la Banque Privée a fait l'objet de nombreuses innovations au cours de l'année 2009. De par notre volonté de développement et de proximité vis-à-vis de la clientèle haut de gamme, l'équipe Banque Privée a été renforcée, formée, structurée et des rencontres avec nos clients dans le cadre des journées « Patrimoniales » ont été organisées. Ce concept a participé au lancement de la marque Champagne-Bourgogne Banque privée.

Fin 2009, le « Service Millésime Banque Privée » a été officiellement créé pour permettre à nos clients hauts de gamme de bénéficier d'un accueil exclusif caractérisé par une gamme très étendue de services dont la clef d'accès sera une carte bancaire.

Le chantier Téléphone

Un nouveau dispositif téléphonique destiné à notre clientèle a été mis en place au cours du dernier trimestre 2009. Deux numéros de téléphone non surtaxés afin de répondre aux attentes de la clientèle permettent à nos clients d'avoir accès à l'ensemble des services de notre Caisse régionale. Le premier numéro, en 03, permet au client d'accéder à son agence ou à son conseiller. Le second numéro, en 09, est celui de la relation multiservices.

La création d'une structure d'assistance au réseau

Prévue dans le cadre de la 2^{ème} orientation du projet d'entreprise « Millésime 2010 », « Mettre partout le client au cœur de nos préoccupations » et du projet d'Efficacité des Activités Siège, la structure Assistance Réseau a été mise en place fin 2009.

Ce projet vise à optimiser les échanges d'informations Réseau/Siège et à améliorer le fonctionnement de l'entreprise par une meilleure connaissance des principaux besoins d'assistance.

L'Assistance aux agences a été décentralisée dans 11 services des sites.

La mise en place du projet VISION'ERE

Vision'ère, outil de visioconférence directement installé sur les postes de travail, a été totalement déployé à la fin du premier semestre 2009. Il confirme la volonté de notre entreprise de s'engager dans la voie de l'innovation en :

- facilitant la communication au sein de la Caisse régionale et avec nos clients ;
- réduisant les déplacements professionnels ;
- combinant la proximité et l'expertise de haut niveau à destination de nos clients.

Vision'ère répond également à l'engagement de la Caisse régionale en terme de développement durable.

Livret A

A compter du 1^{er} janvier 2009, tous les établissements bancaires ont eu la possibilité de commercialiser le Livret A.

Dans ce cadre, 111 019 Livrets A ont été ouverts en 2009.

Innovations dans le domaine des cartes

Lancée à la fin de l'année 2008, Cartwin est une carte qui présente une double innovation. La première permet au consommateur de choisir au moment du règlement de payer comptant ou à crédit, avec une réserve de trésorerie. La deuxième innovation concerne l'intégration de deux services d'assurance exclusifs pour garantir et protéger ses achats. Cette carte est déclinée en version MasterCard classique et Gold MasterCard, disponibles en version « débit immédiat » ou « débit différé », sans augmentation de tarif.

Grâce au partenariat entre le Crédit Agricole et la chaîne M6, en septembre 2009, le programme Mosaïc M6 a remplacé l'ancien programme Mosaïc. Cette nouvelle carte Mosaïc M6, destinée aux jeunes, propose en plus de sa fonction de carte de retrait l'accès à une sélection inédite d'offres et de services.

Les initiatives locales

Au cours de l'année 2009, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat en :

- soutenant l'exposition « Le beau XVI^{ème} siècle » qui a réuni les plus belles sculptures de Champagne ;
- participant en tant que co-fondateur depuis 22 ans au Festival des Nuits de Champagne à Troyes ;
- devenant le mécène du Quatuor Manfred, quatuor d'archets dijonnais de renommée internationale.

Par ailleurs, 33 initiatives locales au sein des Caisses locales a été conduites, pour des projets pour la plupart associatifs, tournés l'enfance, les personnes âgées ou encore le patrimoine.

Perspectives 2010

Notre Caisse régionale souhaite poursuivre son développement en 2010 en continuant à investir dans l'avenir sur des projets tels que : le nouveau système d'information unique, la formation, la Banque privée, la filière viticole. Une accélération de l'innovation est également prévue dans les domaines technologique et managérial.

Le principal enjeu sera de consacrer plus d'énergie vers nos clients.

2010 sera placée sous le signe du mutualisme en affichant nos valeurs de responsabilité, solidarité et de proximité. Le sociétariat sera renforcé par la mise en place d'actions de conquête de nouveaux sociétaires.

L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2009

Malgré un contexte économique difficile, l'année 2009 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée particulièrement soutenue du fait notamment des bonnes performances sur l'assurance vie, la collecte bilan et la progression des crédits d'équipement. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par l'encours de collecte plus créances, progresse de 3% pour atteindre 21,9 milliards d'euros au 31/12/2009.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 3,0%** et atteint au 31/12/2009 un encours de près de 13,3 Milliards d'euros.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire en hausse de +9,5% : l'encours de dépôts à terme progresse notamment de 56% sur la période et les Dépôts à Vue de la clientèle de +1,6%. Ce poste atteint globalement un encours au 31/12/2009 de 2,8 milliards d'euros.
- L'activité de l'Assurance Vie a retrouvé une belle progression de +5,2%. A noter également l'augmentation de l'activité BGPI qui connaît une croissance de près de 21%.
- L'Épargne Bilan, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire et des Bons d'Épargne, soit plus de 5,5 milliards d'euros d'encours, est en légère baisse de - 0,6%.
- Du fait de la bonne tenue des Sicav FCP, et en particulier des produits CAAM qui progresse de +2,6%, l'Épargne Financière n'a enregistré qu'une légère baisse de - 1,5 %.

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
COLLECTE TOTALE	13 271	12 883	+3,0%
Dont :			
Dépôts à vue	1 921	1 891	+1,6%
Autres ressources monétaires	896	681	+31,5%
Épargne Bilan	5 533	5 566	-0,6%
Épargne Financière	1 014	1 030	-1,5%
Assurance-vie	3 907	3 715	+5,2%

Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 8,5 milliards d'euros** soit une progression de plus de 3,1% par rapport au 31/12/2008.

Le marché de l'équipement s'est particulièrement bien comporté avec une progression des encours de +7,7%.

Les crédits aux Professionnels–Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, progressent de près de +1,5% et représentent 51% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
TOTAL CREDITS	8 641	8 416	+2,7%
Crédits en capital:	8 527	8 273	+3,1%
Trésorerie & assimilés	1 070	1 113	-3,9%
Equipement	3 234	3 002	+7,7%
Habitat	4 175	4 090	+2,1%
Export & autres	49	69	-29,0%
Créances ratt. et accessoires	113	143	-20,6%

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
Crédits en capital:	8 527	8 273	+3,1%
dont Crédits sains	8 094	7 852	+3,1%
dont Cr. sensibles & douteuses	433	421	+3,0%

Les réalisations de crédits moyen et long terme (nettes de remboursements anticipés et hors transferts de crédits « stand-by ») s'élèvent à près de 1,2 milliard d'euros. Elles baissent de -18,2% par rapport à 2008.

Elles se répartissent comme suit :

- 563 M€ de crédit d'Equipement (-11,8%)
- 471 M€ de crédit Habitat (-28,7%)
- 137 M€ de crédit à la Consommation (+3,7%).

La Vente de Services

L'année 2009 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :
de l'Assurance :

- l'assurance Plein Droit progresse de plus de 4 600 contrats ;
- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de près de 3 200 contrats ;
- les produits d'assurance Prévoyance (Garantie des Accidents de la Vie - Initial et Valeur Prévoyance) gagne plus de 4 400 contrats ;
- le produit Garantie Obsèques progresse de 2 600 contrats.

et des services au quotidien :

- L'Offre Comptes Services, couvrant l'ensemble de nos marchés, évolue de près de + 2 000 contrats.
- Suite au lancement de la carte Cartwin, 30 321 nouveaux contrats cartes ont été commercialisés.
- Le partenariat avec M6 nous a permis de signer 9 061 contrats cartes Mozaïc M6.

PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)

Le **Produit Net Bancaire** (PNB) est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
Produit Net Bancaire	327,0	300,9	+8,7%
intérêts et produits assimilés	383,6	408,0	-6,0%
intérêts et charges assimilées	257,8	299,0	-13,8%
revenu des titres à revenu variable	31,9	39,6	-19,6%
commissions (produits)	185,8	151,4	+22,7%
commissions (charges)	25,5	19,5	+30,7%
résultat sur portefeuille de négociation	0,3	0,3	+0,0%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	7,8	-10,4	ns
autres produits d'exploitation bancaire	1,8	31,1	-94,2%
autres charges d'exploitation bancaire	1,0	0,7	+44,9%

PNB par marges

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
Produit Net Bancaire	327,0	300,9	+8,7%
Marge d'Intermédiation Globale	142,3	132,4	+7,5%
Marge sur Prestations et Services	145,9	138,2	+5,6%
Marge sur portefeuille et propre CR	38,7	27,8	+39,3%
Marges diverses	0,1	2,5	-97,4%

Le PNB affiche une progression de + 8,7%.

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet de la croissance des encours de crédits et de collecte d'une année sur l'autre et du différentiel important entre les taux d'intérêt à court terme et ceux à long terme, la marge d'intermédiation progresse de + 9,9 M€.

La baisse des charges sur ressources clientèle de plus de 38 M€ s'explique par le remboursement des avances miroirs de la collecte.

La reprise sur provision Epargne Logement de 3,1 M€ favorise également la progression de la marge d'intermédiation globale.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) évolue de + 7,7 M€.

Parmi les évolutions significatives, nous notons :

- une progression de l'assurance-vie de + 9,2%
- une évolution favorable des marges crédits sur l'assurance (ADI + 6,8 %)
- les produits liés aux services progressent de + 7,9 %, essentiellement grâce au fonctionnement des comptes.

Marge sur portefeuille et propre CR

Cette marge est en forte progression, + 39,3%, sous l'effet d'une augmentation de la marge sur titres du fait de la hausse des indices boursiers par rapport à 2008 et de la liquidation d'une de nos participations SACAM pour 4 M€. Ces progressions permettent de compenser la baisse de 50% des dividendes de la SAS Rue La Boétie.

Marges diverses

Elles sont en diminution de 2,4 M€.

Les Charges de Fonctionnement Nettes ont été bien maîtrisées en 2009.

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
Charges de fonctionnement nettes	174,7	174,2	+0,3%
Frais de Personnel	101,7	99,6	+2,2%
dont : Intéressement & Participation	12,7	11,2	+13,0%
Autres frais administratifs	66,0	65,8	+0,4%
dotations aux amortissements	7,0	8,8	-21,3%

Les charges de personnel sont en légère progression de + 2,2 M€.

Les autres frais administratifs sont globalement bien maîtrisés, en légère augmentation de + 0,2 M€.

Les Dotations aux amortissements

Ce poste est en forte diminution, - 21,3% du fait de la fin de la période d'amortissement de certain matériel. Les investissements sont en croissance passant de 10,8 M€ en 2008 à 11,7 M€ en 2009.

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 152,3 millions d'euros, en hausse de + 20,2% sous l'effet conjugué de la progression du Produit Net Bancaire et de la maîtrise des charges de fonctionnement.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation est en net amélioration et passe de 57,9% à 53,4%.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-09	déc-08	variation
RBE	152,3	126,7	+20,2%
Coût du risque	-35,5	-30,8	+15,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	116,8	95,9	+21,8%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	4,1	-0,3	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	120,9	95,6	+26,5%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-42,9	-25,5	+68,2%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementées	0,0	0,0	ns
RESULTAT NET	78,0	70,1	+11,3%

La dotation nette au coût du risque s'élève à **35,5 M€**, dont 33 M€ liés à la politique prudente de provisionnement du risque crédit.

Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits diminue pour s'établir à 3,7% contre 4,03% à fin 2008. La Caisse régionale a conservé un taux de couverture des créances risquées en capital de 66%, sensiblement égal à celui de l'exercice précédent (66,8%). L'incidence nette du risque sur les créances douteuses et litigieuses s'établit à 23,2 M€. L'effort de provisionnement a été réalisé sur toutes les natures de crédit, avec un effet plus prononcé sur les crédits habitats et d'équipement.

Afin de consolider sa solidité financière, la Caisse régionale a doté pour 9,8 M€ de provisions collectives sur les encours sains calculées à partir des modèles Bâle II, portant l'encours de celles-ci à 96 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, positif de **4,1 M€**, est principalement issu de la plus-value de cession d'un immeuble administratif et de la reprise d'une provision pour risque sur filiale devenue sans objet.

Le Résultat net : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **42,9 M€**, intégrant les régularisations d'impôts sur les exercices antérieurs, le résultat net s'établit à **78 M€**, en hausse de 11,3% sur un an.

Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2010 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2009	78 044 933,26
- Rémunération aux parts sociales	3 279 133,26
- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés	5 859 372,60
- Affectation à la réserve légale	51 679 820,55
- Affectation aux autres réserves	17 226 606,85

LE BILAN (comptes individuels)

Au 31 décembre 2009 le bilan de la Caisse régionale s'élève à 10 384 M€, en légère diminution par rapport à 2008 (-0,9%).

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/09	31/12/08	variation
TOTAL ACTIF	10 384	10 480	-0,9%
opérations interbancaires & assimilées	57	59	-3,6%
opérations internes au Crédit Agricole	541	919	-41,1%
opérations avec la clientèle	8 452	8 204	+3,0%
opérations sur titres	279	339	-17,7%
valeurs immobilisées	860	817	+5,3%
comptes de régularisation et actifs divers	194	142	+36,3%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Leur montant s'élève à 57 M€ à fin 2009.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA. Leur montant s'élève à 541 M€, en baisse de 378 M€. Cette régression s'explique principalement par l'évolution du Compte Courant auprès de CASA, passant de 575,3 M€ à fin 2008 à 101,2 M€ à fin 2009.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 8 452 M€, en progression de 3 % et représentent 81,4% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre les encours de crédits à la clientèle pour 8 686,5 M€ diminués de 234 M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses.

Le taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses en capital et intérêts s'établit à 73,7 % à fin 2009 contre 76,0 % en 2008.

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement s'élèvent à 279,2 M€, en baisse de 59,9 M€. L'encours du portefeuille de titres d'investissement a diminué de 32,9 M€ suite au remboursement de titres arrivés à échéance. L'encours des titres de placement a été réduit de 36,4 M€. Les provisions affectées à ce portefeuille ont fait l'objet d'une reprise nette de 11,4 M€

Les valeurs immobilisées représentent 860,5 M€, comprenant 73,1 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 787,3 M€ de titres de participation dont 693 M€ de participation dans la SAS Rue La Boétie (Crédit Agricole SA). Au cours de 2009, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour 18,2 M€ et a abondé son compte courant d'associé pour 5,2 M€.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/09	31/12/08	variation
TOTAL PASSIF	10 384	10 480	-0,9%
opérations interbancaires & assimilées	4	4	-6,4%
opérations internes au Crédit Agricole	6 074	6 469	-6,1%
opérations avec la clientèle	2 822	2 479	+13,9%
dettes représentées par un titre	8	105	-92,0%
comptes de régularisation et passifs divers	155	159	-2,6%
provisions & dettes subordonnées	351	364	-3,5%
fonds pour risques bancaires généraux	23	23	+0,0%
capitaux propres	947	878	+7,9%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 6 073,5 M€, en diminution de 395,3 M€, et représente 58,5% du passif total. Cette évolution provient principalement du remboursement anticipé effectué sur certaines avances.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, progresse de 343,5 M€ pour atteindre 2 822 M€. Au regard de l'attractivité du produit, l'encours des dépôts à terme enregistre une forte hausse de 56,3%, tandis que les dépôts à vue progressent de 1,6%.

Les dettes représentées par un titre sont en baisse de 96,4 M€. Celle-ci touche essentiellement le compartiment des certificats de dépôts négociables dont l'encours régresse de 94% pour atteindre un encours de 6,4 M€ à fin 2009. L'encours des bons de caisse s'établit à 1,9 M€, enregistrant une baisse de 12%.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

Les provisions et dettes subordonnées diminuent de 12,8 M€. Le compartiment des provisions augmente de 6,6 M€ principalement sous l'effet des dotations nettes aux provisions sur bases collectives, tandis que le compartiment des dettes subordonnées diminue de 19,4 M€ en raison de l'arrivée à échéance de deux titres subordonnés remboursables.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 69 M€ (+7,9%) notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat 2008. Les réserves atteignent ainsi 563,9 M€ à fin décembre 2009, contre 502,9 M€ à fin 2008. Le résultat de l'exercice progresse de 7,9 M€, soit + 11,3%.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2009 à 1 111 milliers d'euros. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 92 Caisses locales qui lui sont affiliées. En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/09				31/12/08
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Produit Net Bancaire	327,0	8,2	-14,0	321,2	305,9
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-174,7	-0,8	0,4	-175,1	-174,7
Résultat Brut d'Exploitation	152,3	7,4	-13,6	146,1	131,2
Coût du risque	-35,5	0,0	3,8	-31,6	-30,8
Résultat d'exploitation	116,8	7,4	-9,8	114,5	100,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4,1	0,0	-2,6	1,5	-0,2
Résultat Courant Avant Impôts	120,9	7,4	-12,3	116,0	100,2
Impôts sur les bénéfices	-42,9	-0,7	6,6	-36,9	-20,7
Résultat Net	78,0	6,7	-5,7	79,1	79,5

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels concernent les points suivant :

Le Produit net bancaire :

- Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat : + 4,9 M€
- Elimination des intérêts sur parts sociales perçus par les Caisses locales de la Caisse régionale : - 3,8 M€
- Annulation des reprises (nettes des dotations) pour dépréciations temporaires sur les titres disponibles à la vente (titres de placement) : -11,4 M€
- Dotation nettes des provisions durables sur titres disponibles à la vente (titres de participation) : - 2,9 M€

Le coût du Risque :

- Reclassement des mouvements de provisions sur filiale du poste gains ou pertes nets sur autres actifs : + 3,8 M€

Les gains ou pertes nets sur autres actifs :

- Reclassement en coût du risque des provisions sur filiale : - 3,8 M€
- Reclassement en PNB des moins-values nettes de cessions sur immobilisations : + 0.4 M€
- Annulation des dotations (nettes de reprises) pour dépréciations temporaires sur les titres disponible à la vente (titres de participation) : + 0,9 M€

Les impôts sur les bénéfices :

- Variation des impôts différés déterminés principalement sur les provisions considérées comme non déductibles fiscalement.

B – LE BILAN

	31/12/09	31/12/08	variation
ACTIF en millions d'euros			
Caisses, Banques centrales	51,1	49,8	+2,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16,9	17,5	-3,0%
Instruments dérivés de couverture	37,2	28,4	+31,0%
Actifs financiers disponibles à la vente	771,7	624,0	+23,7%
Prêts et créances (clientèle et ét. de crédit)	9 048,8	9 171,2	-1,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts	7,1	8,6	-17,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	78,0	110,9	-29,6%
Actifs d'impôts	61,2	63,1	-2,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	179,5	118,7	+51,2%
Immeubles de placement	2,0	2,1	-7,8%
Immobilisations corporelles et incorporelles	70,5	69,3	+1,7%
TOTAL	10 324,0	10 263,4	+0,6%

	31/12/09	31/12/08	variation
PASSIF en millions d'euros			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,8	5,7	+2,1%
Instruments dérivés de couverture	12,2	10,6	+14,7%
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	8 785,6	8 841,8	-0,6%
Dettes représentées par un titre	8,4	104,8	-92,0%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts et dérivés	27,2	22,0	+23,6%
Passifs d'impôt	12,6	0,0	N.S.
Comptes de régularisation et passifs divers	137,3	148,8	-7,7%
Provisions pour risque et charges	43,4	46,4	-6,4%
Dettes subordonnées	207,6	226,8	-8,5%
Capitaux propres part du groupe	1 084,0	856,6	+26,5%
TOTAL	10 324,0	10 263,4	+0,6%

Les principales variations par rapport aux comptes individuels de la Caisse régionale sont les suivantes :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur, et intégrées dans le bilan consolidé,
- différence de valorisation des titres disponibles à la vente nette d'impôts différés pour - 86 M€, essentiellement représentée par l'évolution de la valeur du titre SAS Rue La Boétie,
- les provisions collectives sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan pour 96 M€,
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés pour 113,5 M€ de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les principales variations de capitaux propres par rapport aux comptes individuels sont détaillées dans le tableau présenté ci-dessous.

Passage des capitaux propres individuels aux capitaux propres consolidés

en millions d'euros	31/12/09			31/12/08	
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Capital et réserves liées	273,3	173,8	-84,3	362,9	362,0
Réserves consolidées	595,8	15,9	98,1	709,8	641,7
Ecart de réévaluation	0,0	0,0	-67,8	-67,8	-226,6
Résultat Net	78,0	6,7	-5,7	79,1	79,5
Capitaux propres consolidés	947,2	196,5	-59,7	1 084,0	856,6

- **Capital et réserves liées** : annulation des titres de la Caisse régionale détenus par les Caisses locales pour 84,3 M€,
- **Réserves consolidées** :
 - retraitement des dividendes versés entre les sociétés du groupe pour 3,8 M€
 - annulation des FRBG pour 23,3 M€
 - retraitement des non-valeurs pour – 0,9 M€
 - valorisation des portefeuilles et des dérivés pour 10 M€
 - constatation des impôts différés pour 61,9 M€
- **Ecart de réévaluation** : les gains latents différés sont représentés par la réévaluation à la juste valeur des titres AFS pour – 62,9 M€, ajustés de la charge d'impôts correspondante pour – 4,9 M€.

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices précédents était la suivante :

- 8 309 961,70 € ont été versés au titre de l'exercice 2006 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 271 091,62 € ont été versés au titre de l'exercice 2007 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 044 668,15 € ont été versés au titre de l'exercice 2008 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance ;
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectif et politique

- Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques :
 - Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus. Il avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
 - Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activité. Il propose les orientations générales et les politiques crédits de

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

la Caisse régionale au Conseil d'administration, puis les met en application dans les services, réseaux d'agence et procédures.

- Description de la politique en matière de risques crédits :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques, en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle comprend :

- un cadre structurant la gouvernance, les acteurs, les modalités d'intervention et de contrôle de la fonction crédit. Il institue l'usage de la notation Bâle II et les repères usuels : délégations, concentration et partage des engagements, alertes majeures, revue des risques, couverture des risques ;
- des politiques d'intervention sectorielles par les directions concernées, précisant le cadre général pour considérer les spécificités de distribution : secteurs sensibles, politique garanties, frontières entre marchés... Leurs applications sont limitées aux 4 départements de la circonscription de la Caisse régionale, avec « droit de suite » conformément aux dispositions internes au groupe Crédit Agricole.

Son fonctionnement repose sur trois points :

- La qualification du risque de défaillance avalisée en Conseil d'Administration (Très Faible à Avéré), fondée sur la probabilité de défaut à un an calculée par les dispositifs Bâle II. Cette qualification, réexaminée au minimum une fois par an, permet de préciser l'exercice des délégations, les limites d'engagement, la gestion des débiteurs, les revues des risques, les reportings de gestion...
- Des délégataires agissant selon les subdélégations par la Direction Générale, variables selon les marchés, et applicables par métiers (directeur d'agence, instructeur crédit siège, directeur d'activité...).
- Des modalités de gouvernance pour ajuster la politique d'engagement via un Comité dédié aux risques crédits, organisant aussi les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Ce cadre général a été avalisé en Conseil d'Administration du 16/12/2005 et publié en mai 2006 après considération du CRBF 97-02 modifié. Les politiques d'intervention ont été promulguées sur le premier semestre 2006. Celle des particuliers a été finalisée en mars 2007 après considération d'impacts importants au plan logiciels (GREEN, SIMUL CA) et liés à l'organisation réseau. Elles ont été revues par le Conseil d'administration le 27/06/2008 et le 28/03/2009 en termes de modalités d'engagement pour considérer les tensions du contexte économique, et en particulier sur les limites de concentration et de partage du risque.

- Le respect et suivi de la stratégie risque

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixées par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est en responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement des unités :

- Outils Bâle II et risques: en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale ;
- Contrôle central des risques crédit (CCR) : en charge du suivi des performances et de contrôles relatifs au suivi des limites, et de l'examen périodique de zones de risques détectés ;
- Contrôle permanent : unité centralisatrice des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, les audits agences, la conformité des dispositifs Bâle II.

- Diversification des risques de contrepartie

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel ou relevant de segments de clientèle en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques en fonction de ses fonds propres RSE ;
- des arrangements ou la participation à des syndications, cependant dans la limite de 15 % des encours du segment entreprises et sur des notations de référence des clients de qualité (NOR Bâle II) ;
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS si les engagements d'une contrepartie excèdent 5 % des Fonds propres RSE, ou SIAGI pour des installations professionnelles)

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Chaque schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie, et du niveau de risque Bâle II.

Cette structuration vise à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Les exclusions sont:

- Générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux, inscription au FICP, niveaux de risque Bâle II «FORT» et « AVERE », affaire en procédure collective, Notation BDF > 5 ou 8,9,P (PIM uniquement), NOR > D pour la grande clientèle,
- Préventives : Revenus minimum, solvabilité, capacité de remboursement, absence d'ADI ou de garantie obligatoire, note ANADEFI G, crédits réglementés, restructurations de créances... Les règles peuvent prévoir un délégataire localisé dans le réseau,

- Sectorielles (Professionnels uniquement). Les segments définis « risqués » sont systématiquement hors délégation.

Ainsi en cas d'exclusion, la demande peut être appréciée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations JA) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements CR selon les marchés.

En cas de pré-attribution de crédits (open, pro-express), la décision d'octroi est déléguée à l'instructeur après vérification des exclusions liées aux niveaux de risque Bâle II.

Les dossiers les plus importants ou les secteurs considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés en double au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises), par le pré-comité « avis indépendant » si les encours sont significatifs, avant d'être présenté en Comité des Engagements CR.

Le double regard est également assuré par la composition de ces comités de décisions qui comprennent des élus et des délégataires de la Caisse régionale.

2. Méthodologie et systèmes de mesure risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres.
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), pour élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de la Commission Bancaire.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de back testing fédérées par Crédit Agricole SA. La précédente actualisation pour le retail date de janvier 2009

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chaque partenaire qui le compose (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne, sont mesurés mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, sauf les opérations de marché (dérivés, position en cash) et les encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI) entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan, et sera affiné en 2010 pour certaines catégories de créances (internationales principalement), avec la livraison de pistes d'Audit complémentaires et l'adaptation des logiciels crédits.

2.3 Consolidation des risques de crédit

La mesure du risque d'une créance – et d'une contrepartie - par les dispositifs, considère non seulement la qualité du partenaire qui la détient, mais aussi le cas échéant, celle des autres partenaires liés par des liens familiaux (pour les particuliers), économiques ou juridiques. Un grade de risque est alors produit sur ce groupe de risque Bâle II, pour qualifier le risque de défaillance global, se reportant sur les créances détenues avant la pondération des actifs.

Pour les besoins d'octroi, cette consolidation automatisée ne considère pas tous les cas de figure. Des globalisations spécifiques sont alors faites pour considérer la présence d'autres partenaires liés, les obligations de caution, et les engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures :

Les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision. Les secteurs et filières sensibles sont considérés en tant que critères d'exclusion de délégation.

Pour la Grande clientèle, les demandes d'engagement considère l'exposition en net (après contre-garanties).

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires relatifs au risque crédit, le périmètre considéré est celui du groupe de risque Bâle II. Les suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties,...) sont agencés à partir d'infocentres, du logiciel prêts, et restituent sur les notions Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD), et pertes attendue (EL). Les agrégations principales sont le segment de notation Bâle II, le niveau de risque d'usage, dérivé du grade ou de la NOR Bâle II.

3. Dispositif de surveillance

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- Une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique ;
- Une approche de contrôles permanents sur les limites (concentration, division des risques), et des processus spécifiques d'engagement et des risques via des revues de portefeuilles :

Au 31/12/2009 ces limites sont :

MARCHE	Périmètre et niveau de risque critique	Engagement brut maxi sur un groupe de risque	Partage du risque	Risque net maxi
Entreprises et institutionnels	Sur le groupe de risque	<= 100 M€	> 5 ME	35 M€
Collectivités Publiques		<= 100 M€	> 10 ME	/
Promotion Immobilière		<= 8 M€	> 2 ME	/
Professionnels et Associations		<= 10 M€	Prof. Lib. : > 3 ME Autre : > 2 ME	/
Agri / Viticulture		<= 10 M€	> 5 ME	/
Particuliers		<= 10 M€	> 2 ME	/

Ces limites ont été revues en 2009.

- Des revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération.

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE, vérifiés mensuellement. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion considérant des repères Bâle II : EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions.... Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de préciser des revues des risques et des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse présentée en Comité de Direction ainsi que trimestriellement en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations unitaires (groupe de risque Bâle II) et le rapprochement des limites internes (dont les seuils sont en EAD Bâle II) est réalisé à trois niveaux :

- Par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau ;

- Par le contrôle central des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reporté dans le contrôle permanent ;
- Lors des revues des risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, la revue détection et risquées (« forts »).

Les contreparties entrant au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR et d'une information en Conseil d'Administration, s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Les dix plus grosses contreparties au 31/12/2009 classées par ordre d'importance en engagements bruts (hors instruments financiers) sont :

GROUPE	Activité	Engagements en ME 31/12/2009	Engagements en ME 31/12/2008
CRISTAL UNION	IAA Sucres	110 208	102 257
NOURICIA	IAA Céréales	99 220	79 379
DIJON CEREALES	Coop Céréales	85 102	74 880
110 B	IAA Céréales	51 194	57 433
CHAMPAGNE CEREALES	Coop Céréales	48 568	66 946
SENOBLE	IAA Sucres	48 045	53 374
TEREOS	IAA Sucres	45 877	52 986
SOUFFLET	Négoce Céréales	42 018	29 475
BOURGOGNE SUD	Coop Céréales	30 991	21 185
SEVEAL	IAA	22 707	22 810
	TOTAL	583 930	568 857
Poids des 10 contreparties les plus importantes dans les engagements totaux		5,78 %	5,89 %

3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues définies officiellement sur la Caisse régionale sont les suivantes :

QUOI	Objectifs	PILOTE	COMMENT	Nbr	Membres	Reporting
GRANDS RISQUES	Examiner les plus gros Gpe de Risque de CACB	CCR	Ciblage sur un niveau d'encours GDR Plancher: 5 M€ Entreprises, PIM Autres marchés: 1,5 M€ Quelque soit leur notation (défaut compris)	2	DGA, DCC, DDE CCR	PV par CCR + fiches annexées et listing du ciblage
RISQUES FORTS	Examiner les clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort Tout marché prévention et provisionnement	CCR	Ciblage des grades de GDR qualifiés Fort ou avéré, non cdl (Comp, NC, forcés) Intègre NOR F /gestion manuel défaut) Objectif voir 50 % EAD /50 % EL GDR Entrées en Risque forts sur les 6 derniers mois,	2	CCR REC MARCHE	PV global Comité R Bilans par chaque marché Listing complet Analyse globale CCR
PRE CDL DETECTION	Etude de clients identifiés à priori comme sensibles par CCR Mise en défaut éventuelle	CCR	Ciblage propre à CCR fourni au marché autour de 10 contreparties par marché Certaines pouvant être suivies d'une revue à l'autre	12	CCR E et Appuis Cont Rprox Réseau/marché	Rendu compte en visio à CCR par les marchés dossier par dossier fiche client annexée
CDL	Evaluer les cdl hors ceux du service ctx Dot/reprise provisions Bilan sur entrée du dernier trimestre Bilan sur répartition réseau/siège Cohérence défaut/cdl	REC	Ciblage propre à l'unité REC intégrant tous les CDL non gérés par CTX	4	REC Marchés	Synthèse en Cté des risques PV à DCC/CCR
CDL FORCES	Faire le point sur ces créances Mise à jour du portefeuille Prov complémentaire Mise à jour défaut manuel	REC	Ciblage propre à l'unité REC Topper les CDL forcé depuis + de 24 mois Etudier en relation avec le marché	2	REC Marchés	Cté des risques PV de synthèse DCC/CCR
30 à 60 J Banque de détail	Prévention Qualité de la gestion pré-contentieuse Appurement et provisions préventives Gestion défaut à dire d'expert	Contrôle res prox	Marché PART AGRI PRO Ciblage sur base cartographie risque agence CCR et transactionnel gestion débiteur 3 secteur par an une agence par mois	12 3 12	Contrôle Rprox + Dir secteur+REC Dir Agence	Rapport d'exécution en Comité des risques PV des listes et résultats revues à DCC/CCR
30-60 J Grande clientèle	Prévention Gestion défaut à dire d'expert Appurement et provisions préventives Mise en défaut à dire d'expert	E et Appuis	Ciblage via transactionnel gestion deb	12	DME Dir Agence E et Appuis	Pré-comité Ent rendu compte CCR Synthese Cté risque
Comité des risques interne Grande clientèle	Prévention sur GDR sensibles Désengagement/recouvrement Gestion défaut à dire d'expert	E et Appuis	Concerne les PIM, ENT, COLL PUB Selection à dire d'expert, et/ou via ALERT en deça de 5 M€ engag et + 60 J retard	12	DME E et Appuis	Rapport et listes dossiers revus à DCC/CCR Synthèse CTE risque
SPECIALES	Répondre à des questionnements sur crédits ou filières spécifiques	Demandeur CCR	Listing par CCR ou sur listes de clients définis par le marché	4	Marché CCR	Comité des risques

3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les conclusions sur les analyses et revues des risques crédits sont présentées tous les 3 mois en Comité des risques crédits, et consignées à un procès verbal diffusé à la Direction Générale et au contrôle périodique de la Caisse régionale.

Ce comité a pour mission de faire le point sur les perceptions sur le risque crédit élaborées par les acteurs de la gestion du risque de contrepartie (unités opérationnelles et de contrôle) pour statuer sur les évolutions nécessaires de la politique des risques (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II et des délégations...) décide des revues de portefeuille en conséquence, de l'opportunité de couverture des risques détectés lors des revues, et de toute mesure comme l'ajustement des limites de paiement.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation. Y participent les Directions de développement impliquées sur le crédit (ou leurs représentants), la Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle Général et outils Bâle II sont invités permanents.

3.4 Impacts de stress scenarii

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Deux natures de scénarios sont à considérer :

1) Les stress macro-économiques définis et analysés au niveau Groupe. Ces scénarios seront déclinés sur le portefeuille de chaque Caisse régionale (notamment au niveau secteur d'activité). Il s'agit d'un scénario économique « violent mais plausible », comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités sur le maximum de secteurs (stress déterministe). Ils se traduisent par des variations entre un scénario central et un scénario stressé en terme de données macro-économiques (exemple : augmentation de +X% du taux de chômage, baisse du PIB de N points de base,...).

2) Les stress filières ou sectoriels : définis et analysés par la Caisse régionale en fonction de son portefeuille. Ils sont établis sur une partie de son portefeuille de risques avérés, discriminés en terme de secteurs d'activité, filières, classes de notation, segments de notation et en fonction d'alertes de sensibilité au risque identifiables et justifiables. Ils seront considérés le cas échéant pour ajuster les provisions collectives.

Cette méthodologie sera déployée sur la Caisse régionale de Champagne Bourgogne sur l'année 2010

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La réduction du risque se fait principalement par l'emploi des sûretés bancaires.

Les garanties convenues avec l'emprunteur sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance, et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil Arcade, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire. Celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers ; les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la CR (FONCARIS, ONIC, CAMCA, OSEO, ...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation, et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un client est transmis au recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions sur risque né. Des revues périodiques des stocks cdl permettent de contrôler et le cas échéant de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31/12/2009

Marché	EAD K€	% couvert par Hypothèques de 1 ^{er} rang	% couvert par autres Hypothèques	% couvert par Nantissement	% couvert par Gage Espèce	% couvert par Caution	% couvert par organismes de réassurance	% couvert par autres garanties	% sans garantie
Particuliers	3 711 893	26,89%	3,20%	2,29%	0,00%	8,98%	38,77%	0,88%	19,00%
Agriculture	2 026 360	6,22%	0,47%	2,58%	0,03%	38,90%	1,88%	1,11%	48,81%
Professionnels	1 308 737	26,75%	2,08%	15,48%	0,00%	18,93%	10,13%	1,66%	24,97%
Entreprises	1 437 461	7,49%	3,46%	20,84%	2,17%	10,18%	21,75%	1,76%	32,35%
Associations	10 041	17,34%	1,17%	16,94%	0,00%	32,31%	1,19%	1,35%	29,69%
Collectivités Publiques	739 508	0,07%	2,84%	0,04%	0,00%	0,56%	0,41%	92,18%	3,89%
Promotion Immobilière	118 721	58,64%	11,41%	4,98%	0,00%	18,66%	0,61%	4,49%	1,21%

III. Exposition

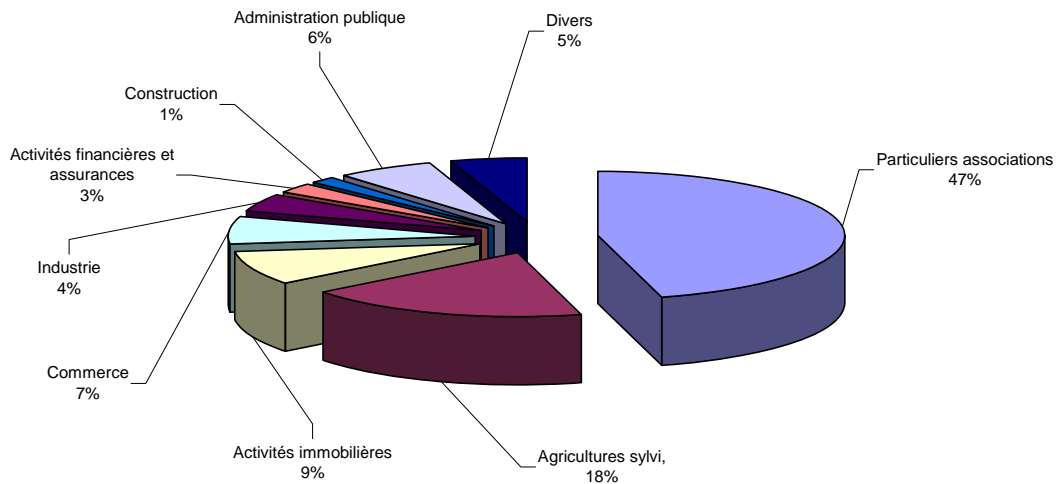
1. Exposition maximale

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	6	5
Instruments dérivés de couverture	37	28
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	176	228
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6	9
Prêts et créances sur la clientèle	8 502	8 243
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	78	111
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	8 804	8 625
Engagements de financement donnés	1 439	1 269
Engagements de garantie financière donnés	185	144
Provisions - Engagements par signature	-3	-2
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 621	1 411
TOTAL Exposition nette	10 425	10 036

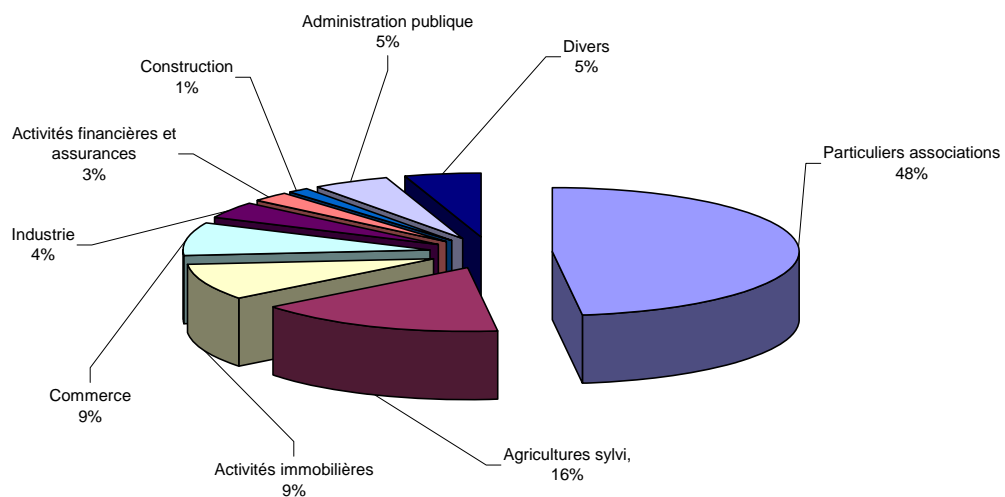
2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2009 du portefeuille global



Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille global



2.2 Ventilation des encours de prêts et créances en capital par catégories

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	en % du total 2009	31/12/2008
Administrations centrales	128	0%	150
Etablissement de crédit	5 538	0%	8 961
Institutions non établissement de crédit	672 681	8%	540 051
Grandes entreprises	2 583 114	30%	2 556 011
Clientèle de détail	5 455 614	63%	5 352 128
Total	8 717 075	100%	8 457 301

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

(cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

Tableau prêts et créances en capital

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Ni en souffrance, ni dépréciés	8 260 641	8 031 953
En souffrance non dépréciés	205 747	175 530
Dépréciés	250 687	249 818
Total	8 717 075	8 457 301

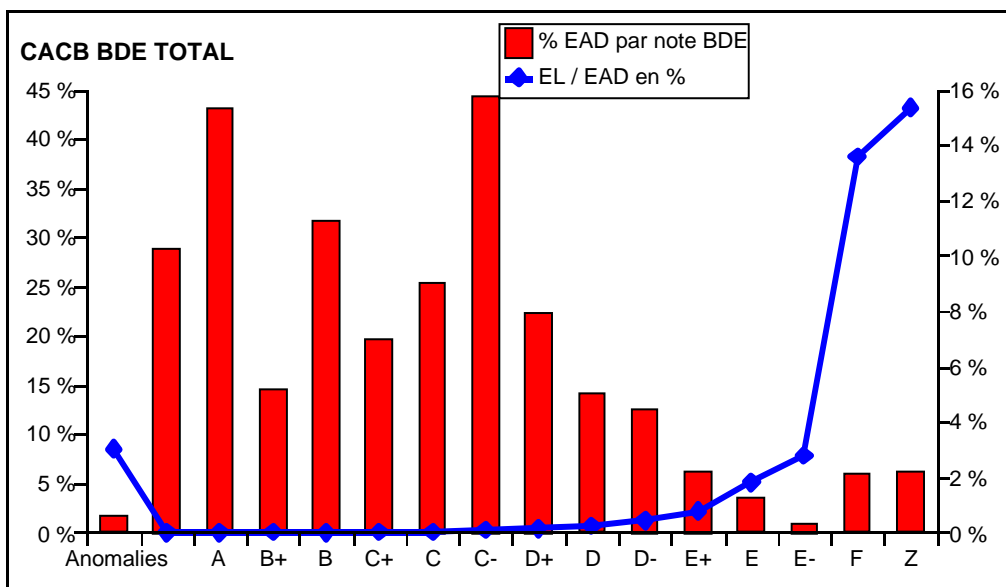
Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2 635 M€ soit 26.6 % des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2 491 M€ et 26% au 31/12/2008.

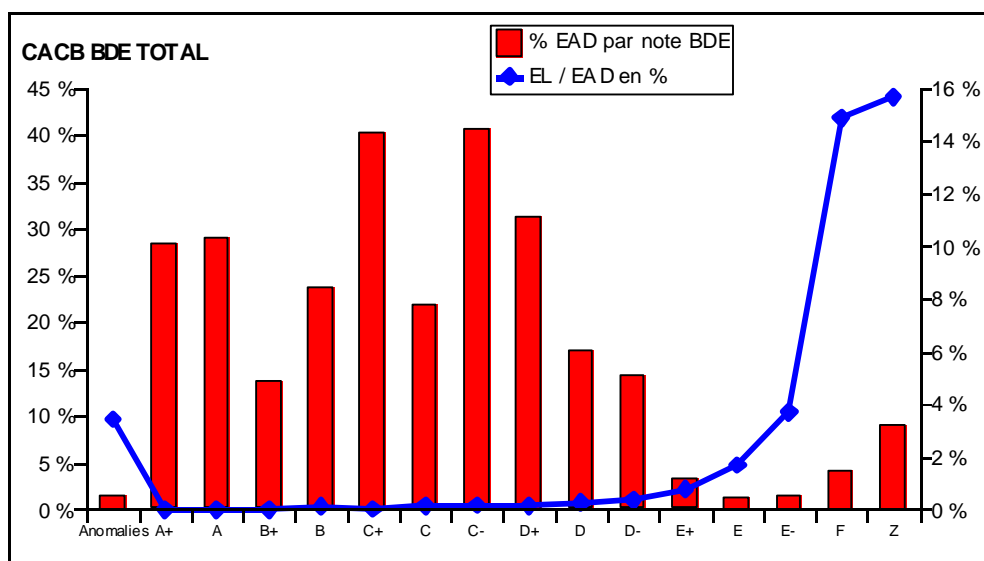
Le graphique ci-après présente la ventilation de ces encours par grade Bâle II (échelle de droite) au 31/12/2008 et au 31/12/2009, avec une échelle en équivalent notation Standard & Poors.

Au 31/12/2009



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

Au 31/12/2008



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

EL : Pertes attendues à 1 an
 EAD : Exposition au défaut

EAD Corporate hors défaut		
Intervalle de probabilité de défaut	31/12/2009	31/12/2008
AAA à A	1 017	761
BBB	770	780
BB	422	571
B	53	35
Sous surveillance	39	66
TOTAL	2 301	2 213

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couvertures de risques

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement et sont établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole.

Les provisions collectives et sectorielles s'élèvent à 96 M€ au 31/12/2009 contre 86,2 M€ au 31/12/08 soit 1,16 % de l'encours non douteux (contre 1,07% au 31/12/08)

Le coefficient correcteur moyen appliqué en 2009 pour le calcul des provisions collectives par la Caisse régionale sur les EL issus de LUC et OCE est de 3,4.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés (cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

Encours en capital au 31/12/2009 en milliers d'euros	Encours bruts	Dont encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture encours douteux compromis
Administrations centrales	128						
Etablissement de crédit	5 538						
Institutions non établissement de	672 681	290	290	290	290	100%	100%
Grandes entreprises	2 583 114	98 572	45 572	69 234	44 449	70%	98%
Clientèle de détail	5 455 614	151 825	67 013	96 554	62 566	64%	93%
Total	8 717 075	250 687	112 875	166 078	107 305	66%	95%

Encours en capital au 31/12/2008 en milliers d'euros	Encours bruts	Dont encours dépréciés	Dont encours douteux compromis	Dépréciations	Dont dépréciations sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture encours douteux compromis
Administrations centrales	150						
Etablissement de crédit	8 961						
Institutions non établissement de	540 051	290	290	290	290	100%	100%
Grandes entreprises	2 556 011	98 361	26 074	75 662	24 540	77%	94%
Clientèle de détail	5 352 128	151 167	49 678	92 609	47 119	61%	95%
Total	8 457 301	249 818	76 042	168 561	71 949	67%	95%

Malgré un contexte économique difficile, la Caisse régionale a limité la progression de ses encours dépréciés et a maintenu sa politique de provisionnement des risques avérés, en couvrant la totalité des encours en capital dépréciés à hauteur de 66 %. Les encours douteux compromis sont quant à eux provisionnés à 95%.

4. Coût du risque

(cf. annexe 4.8 des comptes consolidés)

Le coût du risque global augmente de 2,6%, passant de 30,8 M€ à 31,6 M€.

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque :

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.
- Au niveau des filiales. Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Crédit Agricole Asset Management. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres de placement détenus par la CR.
Par ailleurs, CAAM met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques et de classe d'actifs visant à limiter la volatilité des valorisations.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques de au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses Régionales, et de surveiller son application.

- Organes de suivi des risques de niveau local

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Elle est actualisée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit au moins trimestriellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les

évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Président du Comité Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu annuel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

II. Méthodologie de mesure d'encadrement des risques de marché

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu de changer en 2010 de méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse régionale mesure la Value At Risk du portefeuille de placement avec un niveau de confiance de 99% sur un horizon de 1 mois trimestriellement. Le résultat fait l'objet de présentation trimestrielle au Comité financier. Le risque maximum est limité à 10% par la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière prévoit également une alerte à destination du Conseil d'Administration lorsque la VAR dépasse 14%.

1.2. Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de placement est suivi au travers de deux scénarii « catastrophe » : un scénario commun au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central et un scénario Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont les hypothèses intègrent un niveau de risque doublé par rapport au scénario national.

Chaque trimestre, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. L'impact des scénarii catastrophe est mesuré par classe d'actif. Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées.

1.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des mesures de VaR et de stress scenarii, le Comité financier de la Caisse régionale suit le niveau global de provision sur le portefeuille de titres de placement qui ne doit pas dépasser 3% du PNB par rapport à la valeur totale des titres de placement à la clôture de l'exercice précédent.

En complément de ces mesures, la politique financière prévoit également une limite type « stop-loss » - les pertes individuelles par ligne de titres sont limitées à 25% de leur valeur d'achat (hors produit à capital garanti).

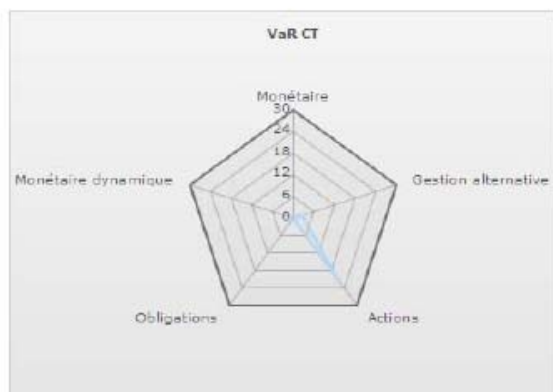
2. L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

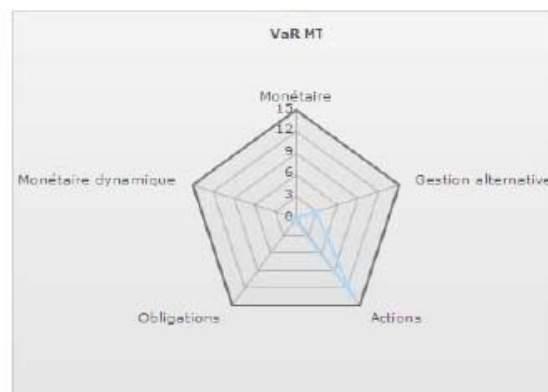
III. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La Caisse régionale subit les risques de marché sur le portefeuille de placements par son exposition aux marchés action et taux et sa détention des actifs alternatifs.

Les graphiques ci-dessous présentent la composition de la VaR du portefeuille de placement en montant au 31/12/2009. La VaR totale est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles et du périmètre couvert.



Sur chaque axe, on lit la VaR CT 1 an en montant de chaque poche.



Sur chaque axe, on lit la VaR MT 1 an en montant de chaque poche.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la VaR résulte principalement de la poche actions et dans une nettement moindre mesure des actifs à orientation alternative. Les poches monétaire, monétaire dynamique et obligataire ne génèrent pas de risque pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de la VaR du portefeuille de placement de la Caisse régionale compte tenu de l'évolution de son allocation.

	31/12/2008	31/12/2009	Evolution
Encours monétaire	60,18	140,60	80,422
Encours monétaire dynamique	62,70	3,20	-59,5
Encours obligations	48,89	16,30	-32,594
Encours actions	27,00	34,20	7,2
Encours gestion alternative	42,47	18,60	-23,873
Encours total	241,25	212,90	-28,345
Montant de la VaR (99% à 1 mois)	5,09	4,83	-0,26
VaR en pourcentage	2,11%	2,27%	0,16%

La hausse de la VaR s'explique par l'augmentation de l'exposition actions du portefeuille.

IV. Risque Action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposée au risque sur actions sur le portefeuille AFS uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading actif.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement des OPCVM actions ou des EMTN / BMTN indexés sur la performance des indices boursiers.

L'encours du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève au 31/12/2009 à 34,2 M€ par rapport à la valeur de marché globale du portefeuille de placement de 212,9 M€.

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) ainsi que les gains et les pertes latents.

3. Actions d'autocontrôle

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.

Gestions du Bilan

1. La gestion du bilan – les risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Chaque année est présentée au Conseil d'Administration une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au Trésorier / Responsable du service Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont remontés régulièrement à CA SA dans le cadre du contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.A.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

2. Méthodologie

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend l'ensemble des hypothèses des modèles du Groupe. Elle utilise l'outil national CRISTAUX2 depuis l'arrêté du 31/12/2007.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont le gap de taux fixe et le gap de taux inflation.

Conformément au règlement 97-02 de la Commission bancaire, la Caisse régionale détermine chaque année les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Ces limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux. Les limites peuvent être asymétriques. Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres calculé sur 30 ans ;
- 4% du PNB calculé sur 12 mois ;
- 10% du RBE calculé sur 12 mois.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

3. Gestion du risque

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

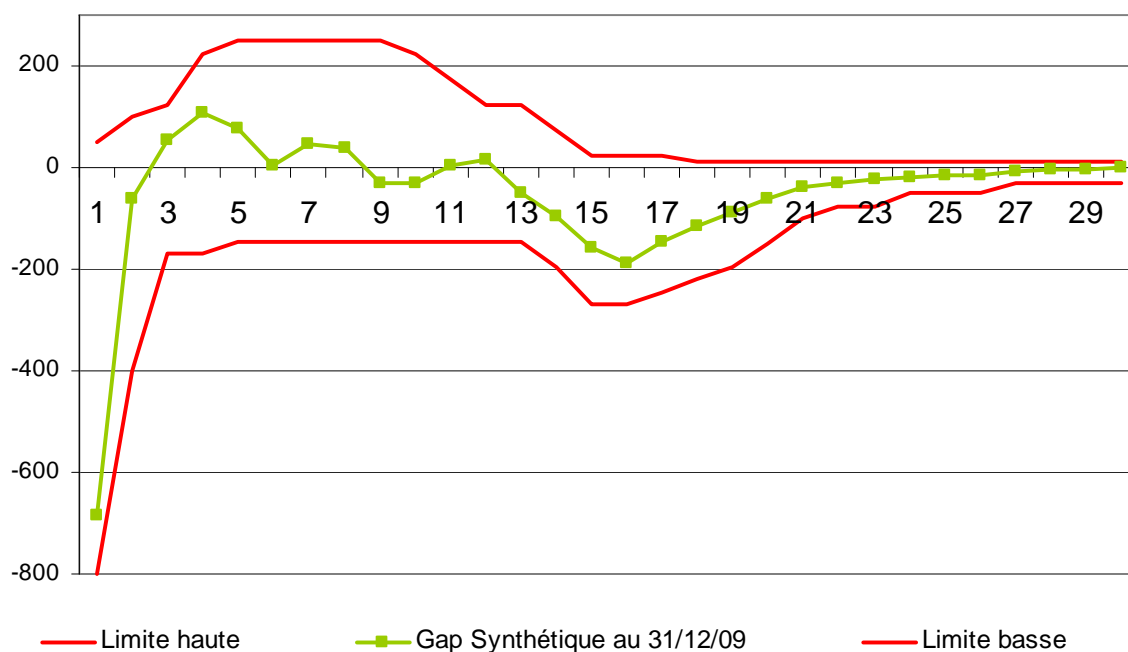
Deux fois dans l'année, la Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

4. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif), en M€.

Gaps cumulés au 31/12/2009 (M€)	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps Euro	-684 M€	+173 M€	+22M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de -14.4 M€.

Mesurée sur les 10 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à -14,2 M€ soit 2% des fonds propres prudeniels de 617 M€.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité des Caisses régionales en devises s'inscrit dans un double cadre réglementaire et prudentiel.

Elles sont soumises, tant sur les opérations en devises qu'en euros, à l'obligation de remonter de leurs excédents de ressources à Crédit Agricole S.A. en vertu du Code Monétaire et financier.

Par ailleurs, la maîtrise du risque de transformation les oblige à se refinancer à 100% auprès de Crédit Agricole SA.

L'exposition au risque de change du bilan de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

IV. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale en accord avec les exigences réglementaires définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du risque de liquidité est conduite conformément dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (CRB 97-02). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque,

centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés). Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation bi-annuelle au Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément au CRB 97-02, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- la limite de liquidité court terme (jusqu'à 1 an) définie par le Groupe en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole S.A. sur les marchés. La limite est calculée de manière à permettre à la Caisse régionale de poursuivre sa politique de distribution de crédit pendant un an dans un contexte d'accès dégradé au refinancement sur les marchés financiers. La limite est calculée pour la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. et mise à jour chaque semestre ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme piloté par Crédit Agricole S.A. visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement.

4. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La crise a conduit la Caisse régionale à renforcer et à optimiser son suivi du pilotage de la gestion de la liquidité.

Le Groupe a défini le risque d'illiquidité à court terme comme celui qu'il convient d'encadrer et de piloter en priorité.

Par conséquent, un dispositif de limite à un an a été mis en place (cf. le paragraphe 3). La Caisse régionale contribue au suivi centralisé de ce risque à travers un reporting dédié réalisé avec l'outil national PELICAN.

Par ailleurs, la Caisse régionale a activé auprès de Crédit Agricole S.A. des accords de financement afin de sécuriser davantage sa gestion de liquidité.

5. Exposition Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Le coefficient de liquidité à un mois s'établit pour la Caisse régionale à 100% au 31/12/2009, après l'utilisation partielle des accords de financement contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce niveau est conforme avec la réglementation bancaire, avec les normes du Groupe et avec la politique définie par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Par ailleurs, la position de la Caisse régionales est conforme par rapport à l'ensemble des normes définies par le Groupe en matière de gestion de la liquidité.

Se reporter à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Risque de liquidité et de financement »

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 1202,2 M€.

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 56.9 M€

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Aucune opération de micro-couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

Opération DAT ENERGIC 2011

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a commercialisé en 2008 un DAT structuré ENERGIC 2011. La marge sur le produit a été sécurisée par un swap sur lequel la caisseregionale reçoit un taux structuré équivalent au coupon versé aux clients sur le DAT. L'opération du swap a été comptabilisée en Position ouverte isolée / trading dans la mesure où le notionnel et la date d'échéance du swap ne sont pas parfaitement adossés aux caractéristiques des dépôts vendus.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

1. Objectif et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs:
 - met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarios majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc...
 - anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc...
 - contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc...
 - s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.
- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de contrôle interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0.5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse Régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ;
- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global ;
- le rapprochement de la collecte des incidents avec celle de la Caisse Régionale moyenne par exploitation des retours CASA ;
- les benchmark CASA sur la collecte des incidents et la cartographie ;

- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La cartographie 2008 a bien été réalisée sur le 1er trimestre 2009. Celle de 2009 est planifiée pour être terminée sur le 1er trimestre 2010. Des réunions de sensibilisation sur le sujet ont été réalisées début décembre au niveau de chaque site administratif. Les responsables de services doivent actualiser les cotations et la saisie sur le nouvel outil EUROPA sera centralisée pour l'instant dans le service « Outils BII et Risques Opérationnels ».

Treize scénarios majeurs ont été retenus en 2009, et ont fait l'objet d'une nouvelle analyse par les experts métiers.

Plusieurs missions de contrôle initiées par l'audit interne, l'IGL et la Commission Bancaire ont été conduites.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE AMT est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

IV. Exposition

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2009

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	4	-307	1304	-391	5	-198	1401	-1622	265	-156	70	-9	442	-548	3491	-3229	-1574	-1570				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			3	-51			4	-29					16	-153					23	-232	-232	

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut

MN : Montant Net

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait

en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels. Les principaux contrats sont les suivants :

- contrat global de banque couvrant notamment les risques de détournements, d'escroqueries, de vols et destructions ;
- contrat destinés à couvrir les personnels et les biens ;
- contrat responsabilité civile couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux et des courtiers d'assurance,

Risques de non-conformité

Le dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Plusieurs actions ont été conduites en 2009 :

- la mise en place de la Directive Marché d'Instruments financiers a été poursuivie avec le développement d'un dispositif totalement informatisé permettant à chaque client de recevoir une prestation de conseil en investissement adaptée ;
- la Caisse régionale a également poursuivi son plan de mise en conformité de l'ensemble de ses dossiers clients ;
- la formation des collaborateurs réseau et sites à la conformité a été poursuivie ;
- à compter du 1er janvier 2009, l'outil groupe NORKOM est devenu l'outil de lutte anti-blanchiment de la Caisse régionale.

L'ensemble de ces éléments permet de renforcer le dispositif de contrôle de la conformité.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité et du Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.